

Astrid Epiney/Daniela Nüesch (Hrsg./éds)

**Die Revision des Datenschutzes in Europa
und die Schweiz**

**La révision de la protection des données en
Europe et la Suisse**

Mit Beiträgen von / avec les contributions de:

Alexandre Flückiger/Stéphanie Dahmen

Astrid Epiney/Markus Kern

Jean-Philippe Walter

Marie Georges

Bettina Bacher/Camille Dubois

**UNI
FR**
■

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Schulthess § 2016

Inhaltsverzeichnis / Table des matières

Vorwort	V
Préface	VII
Autorenverzeichnis / Liste des auteurs	XV
Abkürzungsverzeichnis / Liste des abréviations	XVII

Jurisprudence actuelle en matière de protection des données

<i>Alexandre Flückiger/Stéphanie Dahmen</i>	I
---	----------

A. Droit d'accès à ses données personnelles	2
I. Fardeau de la preuve en cas de données personnelles inexistantes	2
II. Accès aux données personnelles collectées dans le cadre de mesures administratives informelles en rapport avec une enquête pour infraction fiscale	3
B. Protection des données personnelles en cas d'information sur demande (droit d'accès aux documents officiels).....	4
I. Accès à des documents relatifs à la recherche scientifique	4
II. Refus d'accès à l'indemnité de départ du directeur d'une fondation privée subventionnée.....	5
III. Droit de consulter une ordonnance de classement.....	7
IV. Droit d'accès à une liste non anonymisée – conditions de renonciation au droit d'être entendu	8
V. Accès à des documents officiels concernant l'admission d'un médicament.....	9
VI. Accès à des courriels concernant le conflit fiscal avec les Etats-Unis	12
VII. Accès aux données relatives au volume des ventes de produits phytosanitaires	12
VIII. Accès à des documents d'armasuisse et réduction des émoluments ..	13
IX. Droit de consulter la liste des activités accessoires des collaborateurs de l'administration fédérale.....	13
X. Accès à des documents officiels concernant des autorisations de mise sur le marché de médicaments – distinction entre protection des données personnelles et secret d'affaire	14
XI. Accès à la liste des noms des collaborateurs auprès de la Commission de la concurrence ayant travaillé à l'examen de certaines fusions.....	17
XII. Droit d'accès à des documents communaux relatifs à l'utilisation des fonds publics (détail des dépenses engendrées par le licenciement contraire au droit d'une secrétaire)	18
XIII. Demande d'accès à une directive interne du Ministère public relative au choix des avocats nommés d'office.....	19

XIV.	Demande d'accès aux échanges entre une commune et la Cour des comptes	20
XV.	Demande d'accès à des données disponibles sur internet (adresses)	21
C.	Protection des données personnelles en cas d'information active (publication d'office de documents officiels)	21
I.	Transmission d'une décision au tiers dénonciateur – Plainte adressée à l'autorité de surveillance (dénonciation) contre l'EPFL (manquements à la probité scientifique).....	21
II.	Publication sur internet d'une lettre ouverte adressée à une commune contenant les nom, prénom, signature, adresse, courriel de son auteure.....	24
D.	Traitement de données personnelles contenues dans des bases de données électroniques	24
I.	Banque de données fédérale des hooligans (système d'information HOOGAN)	24
II.	Système d'information central sur la migration (SYMIC).....	26
E.	Transmission de données personnelles à l'étranger.....	27
I.	Transmission de données bancaires aux autorités états-uniennes dans l'« affaire UBS »	27
II.	Transmission de données personnelles d'une employée par une banque aux autorités états-uniennes.....	29
F.	Droit à la radiation de données personnelles.....	32
I.	Conservation de données personnelles dans les dossiers de la police judiciaire.....	32
II.	Conservation de données personnelles relatives à une procédure pénale reposant sur des faits vieux de cinq ans (distinction avec l'utilité de la conservation des informations liées au séquestre d'une arme).....	33
G.	Champ d'application de la législation sur la protection des données.....	34
I.	Droit de rectification – droit applicable lorsqu'une procédure est pendante devant un tribunal régional	34
II.	Suppression des données collectées dans le cadre d'une procédure d'assistance administrative internationale en matière fiscale – droit applicable.....	35
III.	Demande d'accès à un dossier archivé.....	36
IV.	Demande d'accès au dossier après clôture de la procédure pénale.....	36
H.	Vidéosurveillance.....	37
I.	Vidéosurveillance dans un immeuble locatif.....	37
II.	Installation d'une caméra de vidéosurveillance dans une déchetterie.....	38

**Zu den Neuerungen im Datenschutzrecht der Europäischen Union:
Datenschutzgrundverordnung, Richtlinie zum Datenschutz in der
Strafverfolgung und Implikationen für die Schweiz**
Astrid Epiney/Markus Kern..... 39

A.	Einleitung	39
B.	Zur Datenschutzgrundverordnung	40
	I. Zur Rechtsgrundlage	41
	II. Zum Instrument der Verordnung	44
	III. Aufbau und wesentliche Neuerungen	45
C.	Die Richtlinie zum Datenschutz in der Strafverfolgung.....	59
	I. Allgemeines	59
	II. Aufbau und wesentliche Neuerungen	63
	III. Ausgewählte Aspekte.....	65
	IV. Würdigung	70
D.	Zu den Implikationen für die Schweiz.....	72
E.	Schluss	74

**La révision de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection
des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère
personnel (Convention 108) et les répercussions pour la Suisse**
Jean-Philippe Walter..... 77

A.	Introduction	77
B.	Objectifs de la révision	79
C.	Les principales modifications et leurs conséquences pour la Suisse.....	80
	I. Objet et but	80
	II. Champ d'application et définitions.....	82
	III. Engagement des parties	84
	IV. Légitimité du traitement et qualité des données	84
	V. Données sensibles	86
	VI. Sécurité des données	87
	VII. Transparence des traitements	88
	VIII. Droits des personnes concernées	89
	IX. Obligations en matière de protection des données	92
	X. Flux transfrontières de données	93
	XI. Autorités de contrôle.....	96
	XII. Comité conventionnel	97
D.	Conclusion.....	98

**Les données « PNR » – *Passenger Name Record* ou dossiers des passagers – et les autorités publiques de par le monde :
La fin de la liberté d’aller et venir et de la vie privée?**

<i>Marie Georges</i>	99
A. Introduction	100
B. Les données « API » (<i>Advance Passenger Information</i>), leur nature et usages ainsi que leur encadrement juridique	101
I. Historique de l’émergence des données « API » et leur normalisation.....	101
II. Les catégories et présentation des données « API » sur le passeport	102
III. Analyse de la qualité et nature des données « API » et leur conservation par les compagnies aériennes	103
IV. La transmission des données « API » aux autorités douanières, de l’immigration et de la sécurité et leurs usages – la réglementation de l’Union européenne	103
V. La dernière évolution en date, « technique et juridique » concernant la digitalisation de ces données dans les documents de voyage, accompagnées de données biométriques – Présentation, problèmes de sécurité et de droits de l’homme.....	106
VI. Etats dans le monde traitant les données « API »	108
C. Les données « PNR », leurs traitements aux fins des activités du transport aérien civil et la transmission de certaines d’entre elles à des autorités publiques à des fins de contrôle aux frontières	108
I. Origine du concept « PNR » et architecture des transmissions de ces données au sein du secteur aérien sur le plan mondial.....	108
II. Les finalités poursuivies par les partenaires du transport de passagers aériens par la collecte et les traitements des données dites « PNR », « <i>Passenger Name Record</i> » ou « dossier des données passager » normalisés par IATA	110
D. La transmission systématique de données issues des « PNR » aux autorités publiques chargées du contrôle aux frontières	113
I. Finalités poursuivies : leurs modalités de réalisation et leur efficacité	113
II. Les exigences américaines – présentation et analyse.....	115
III. Les propositions de la Commission européenne sur la transmission des « PNR » aux autorités aux frontières extérieures, les positions des autorités de protection des données et du Parlement européen	116
IV. Etat des lieux fin 2015 dans l’Union européenne et dans le monde de l’usage de « PNR » (dont « API ») ou « PNRGOV » par les autorités de l’émigration, des douanes et de la sécurité	117
E. La directive PNR de l’UE du 27 avril 2016 au regard des critères jurisprudentiels relatifs aux dérogations aux droits de l’homme – transposition en droit national avant le 25 mai 2018, évaluation de l’efficacité du système de protection au plus tard le 25 mai 2020	118

I.	« Dérogations nécessaires et proportionnées, adoptées par une législation claire et précise »	119
II.	Sur les données « PNR » transmises, leur pertinence, la proportionnalité de leurs contenus et durées de conservation aux finalités poursuivies	122
III.	Sur les mesures de sécurité, organisationnelles et techniques	124
IV.	Le champ d'application de la directive PNR.....	125
V.	Dérogations « ne portant pas atteinte à l'essence des droits de l'homme en cause ».....	125
VI.	Les pouvoirs des autorités de contrôle de la protection des données.....	126
F.	Conclusion et enseignements	127

Zum Stand der Revision des Datenschutzgesetzes

Révision de la LPD : état de la situation

<i>Bettina Bacher/Camille Dubois</i>	129
--	------------

A.	Einleitung.....	129
B.	Historique de la révision	130
C.	Objectifs de l'avant-projet	131
I.	Grundlage in Art. 13 BV	131
II.	Prise en compte du droit européen.....	133
D.	Champ d'application et définitions.....	134
E.	Erhöhung der Transparenz bei Datenbearbeitungen.....	135
I.	Bedeutung der Transparenz.....	135
II.	Erhöhung der Transparenz in der Revision.....	137
F.	Verbesserung der Herrschaft über Daten.....	141
I.	Bedeutung der Herrschaft über Daten.....	141
II.	Verbesserung der Herrschaft über Daten in der Revision.....	142
G.	Renforcement du contrôle	144
I.	Contrôle préventif.....	144
II.	Contrôle répressif.....	146
III.	Renforcement des dispositions pénales.....	147
H.	Conclusion.....	148